

Rapport N° 2021/23

Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Robert Jenefsky intitulé « Octroi d'un mandat aux TPN pour l'acquisition d'abribus sur le territoire nyonnais »

Demande d'un crédit d'étude de CHF 75'000.- TTC pour la conception d'un projet de mise en place d'abribus

Nyon, le 18 janvier 2022

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le rapport-préavis n°2021/23 s'est réunie le mardi 14 décembre 2021 en présence de Mesdames les commissaires Muriel CARDINAUX, Fortesa QARRI, Christine VUAGNIAUX, et de Messieurs les commissaires Claude FARINE, Raffaele GIANNATTASIO, Robert JENEFSKY, Christos KORNAROS (président et rapporteur), Frédéric RAST, John SANTANTONIOU.

Monsieur Patrick BUCHS était absent.

La Municipalité était représentée par Madame Stéphanie SCHMUTZ, accompagnée de Madame Florence VUILLE (chargée de projet) et de Monsieur Stéphane THIEBAUD (chef de service ad interim). La Commission les remercie chaleureusement de leurs informations et présentations.

Contexte

Le rapport-préavis répond au postulat du conseiller Robert JENEFSKY intitulé « Octroi d'un mandat aux TPN pour l'acquisition d'abribus sur le territoire nyonnais ». La Municipalité propose dans sa réponse d'installer des abribus standard issus de catalogues (qui se déclinent en plusieurs versions) plutôt que de partir sur un nouveau mandat d'étude parallèle (MEP) qui consisterait à concevoir des modèles personnalisés sur mesure. Le MEP a été écarté en raison des coûts plus élevés et des retours de la première expérience refusée par le Conseil en 2018.

Concernant l'octroi du mandat au TPN demandé par le postulat, la Municipalité préfère garder le pilotage tout en incluant les TPN, en collaborant avec eux. Cela permet à la Ville de garder une vue globale (et ainsi de maîtriser les coûts) et de maintenir les infrastructures essentielles à la population en main communale.

Le rapport-préavis demande également l'octroi d'un montant de CHF 75'000.- afin de mener la phase de conception qui permettra de réaliser une étude des emplacements des arrêts ainsi que des modèles à acquérir via une démarche participative incluant plusieurs groupes de personnes.

Discussion

La Commission s'est demandé comment sera géré l'achat des abribus sachant qu'une réorganisation des arrêts de bus est également prévue. La Municipalité a précisé qu'elle collabore étroitement avec les TPN et que les arrêts principaux sont d'ores et déjà connus. De plus, les abribus peuvent être déplacés et des commandes supplémentaires peuvent être faites au besoin.

Concernant la possibilité de disposer d'éléments surélevés pour les personnes à mobilité réduite, la Municipalité a précisé que, malgré une volonté d'y remédier, elle ne pourra pas le faire dans l'immédiat et de manière systématique. Par contre, elle adaptera là où c'est possible en fonction de la situation.

La Commission s'est posé la question de savoir si les anciens abribus seront remplacés ou conservés. Cette question faisant partie de l'étude, la Municipalité ne peut pas encore y répondre à ce stade.

Un commissaire a demandé que la possibilité d'avoir des bancs connectés (chargeur et wifi disponible) dans les abribus soit ajoutée au cahier des charges. La Municipalité a pris note de la demande.

Concernant la planification et le nombre d'abribus, la Municipalité attend la fin de l'étude et des démarches participatives pour se prononcer. La mise en place des abribus pourrait se faire au travers de plusieurs préavis échelonnés dans le temps.

La Commission a eu la confirmation de la Municipalité que le bureau mandaté n'est pas le même que en 2014.

Concernant les interrogations sur les garanties et les possibilités de réparation si des éléments venaient à être endommagés, la Municipalité s'est voulue rassurante, et cette problématique sera un des critères de sélection pour le choix des abribus.

Démarche participative

La Commission a voulu en savoir plus sur la manière dont allait être conduite la démarche participative. Certains éléments restent à être définis et précisés mais voici les grandes lignes :

- Déroulement : Test de prototype in situ dans une ou deux villes proposant des abribus sur catalogue
- Groupes identifiés : PMR, séniors, parents, commission d'urbanisme, autres éventuels
- Mobilisation via les groupes, associations avec lesquels la ville travaille habituellement, par ex : le groupe mobilité et espaces publics, l'association des Seniors Nyon, etc...
- Démarche menée à l'interne par collaboration entre SCS et SDT, donc pas de coûts de mandat externe

Aspects financiers

Concernant les aspects financiers (demande de CHF 75'000.- TTC pour un crédit d'étude) la Commission a regretté de ne pas avoir plus de détails, mais la Municipalité a rapidement fourni ces informations. Le montant se décompose comme suit :

- Volet 1 - choix d'un modèle d'abri, env. CHF 19'000.-
- Volet 2 - choix des emplacements : env. CHF 35'000.-
- Volet 3 - appui technique : env. CHF 17'000.-
- Séances : env. CHF 4'000.-

Les montants proposés correspondent à ce qui est demandé dans la branche et permettront à la Ville de faire les bons choix tant sur les infrastructures que les emplacements. Partir d'un modèle issu d'un catalogue permettra également de réaliser les investissements par étapes tout en minimisant les coûts.

Vœux

Afin d'être au plus proche des attentes des usagers, la Commission propose à la Municipalité d'inclure deux éléments dans la démarche participative :

- L'intégration d'élèves du gymnase de Nyon qui utilisent régulièrement le bus (2 étudiants du gymnase ont réalisé une étude concernant la Mobilité urbaine et les espaces public à Nyon)
- Inclure un sondage auprès des passagers réalisé durant leur déplacement dans le cahier des charges du mandat. (Exemple : Qu'est-ce qui est le plus important pour vous dans un abribus : possibilité de s'asseoir, être à l'abri de la pluie, indication du prochain bus, connexion Wifi, possibilité de recharger son téléphone, etc.)

Conclusion

La Commission unanime apprécie la démarche en deux phases qui permet au Conseil de garder la maîtrise des coûts et d'analyser de manière globale ce projet. Elle souhaite également remercier la Municipalité d'avoir changé sa manière de procéder en optant pour une solution catalogue accompagnée par une démarche participative, permettant de réaliser des infrastructures pour les usagers avec les usagers.

Les différentes raisons qui avaient abouti au refus de la part du Conseil semblent avoir été entendues et ce nouveau préavis répond de manière positive aux demandes du postulant et à la problématique des abribus à Nyon.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport-préavis N° 2021/23 concernant la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Robert Jenefsky intitulé "Octroi d'un mandat aux TPN pour l'acquisition d'abribus sur le territoire nyonnais",

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du rapport-préavis N° 2021/23 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Robert Jenefsky « Octroi d'un mandat aux TPN pour l'acquisition d'abribus sur le territoire nyonnais » ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 75'000.- TTC pour la conception d'un projet d'abribus ;
3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans.

La Commission :

Patrick BUCHS, Muriel CARDINAUX, Claude FARINE, Raffaele GIANNATTASIO, Robert JENEFSKY, Christos KORNAROS (président et rapporteur), Fortesa QARRI, Frédéric RAST, John SANTANTONIOU et Christine VUAGNIAUX